

du pays, d'Halifax à Vancouver, et c'est très agréable de vivre ici et de se connaître davantage. Or, nous aimerions qu'ici, à Ottawa et à Hull, nous puissions obtenir l'égalité au point de vue culture et langue des deux grandes nations.

En ce qui concerne la Gendarmerie royale, il ne faut pas le cacher, les problèmes techniques ont été difficiles et probablement que dans le passé les Canadiens français qui sont entrés dans la Gendarmerie royale avec certaines aspirations personnelles n'ont pas su réclamer les droits qui leur appartenaient. Ils se sont rendu compte que pour monter dans les échelons de la Gendarmerie royale, il s'agissait de ne pas parler français, de parler anglais et d'accepter l'orchestre général de renoncer à leur langue et à leurs caractéristiques.

Mais aujourd'hui, avec le dynamisme nouveau de la nation canadienne-française, si bien concrétisé et si bien exprimé par la province de Québec dans sa nouvelle orientation, non pas en se séparant du Canada mais dans ce concert du pays tout entier, eh bien, nous aimerions que le gouvernement fédéral agisse. Je ne sais quel honorable ministre répondra à cette question, mais j'aimerais bien qu'on nous réponde de façon précise.

Nous obtenons souvent en cette Chambre des réponses évasives. Et nous sommes toujours obligés de revenir, monsieur l'Orateur, afin d'obtenir des précisions et des particularités. Pourquoi pas, une fois pour toutes, nous n'obtiendrions pas de la part du ministre responsable, ou du secrétaire parlementaire, une assurance, une déclaration ferme et positive à ce sujet? C'est probablement l'honorable Solliciteur général (M. Pennell), que je vois à son siège, qui répondra. Or, j'espère une fois pour toutes une déclaration de bonne foi, une déclaration claire et précise relativement au bilinguisme au sein de la Gendarmerie royale, et que des efforts immédiats seront entrepris afin de donner au groupe de la culture française les prérogatives auxquelles il a droit dans ce concert de l'administration nationale du pays.

Nous n'avons pas l'impression de demander des choses extraordinaires, nous ne faisons que réclamer le droit de la nationalité canadienne-française qui ne se croit pas supérieure à l'autre mais qui veut avoir voix au chapitre. J'ai eu souvent l'occasion de poser des questions soit par écrit ou oralement à l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), que je vois à son pupitre. J'en ai posé également à l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants (M. Teillet) concernant les hôpitaux des anciens combattants. Mais, ce soir, c'est un problème

[M. Allard.]

qui concerne la Gendarmerie royale. Quand donc obtiendrons-nous une réponse précise, une politique ferme, une politique efficace ici à Ottawa.

Quand aurons-nous justice, quand aurons-nous l'égalité des deux grandes cultures?

• (10.10 p.m.)

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je dois interrompre le député pour lui rappeler que son temps de parole est écoulé.

**L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord féliciter le député d'avoir traité de ce sujet très important avec beaucoup de modération. Je dois aussi signaler, en toute justice, que le député de Hull (M. Caron) a maintes fois attiré l'attention des membres du cabinet sur le même point.

Nous avons besoin, j'en suis sûr, d'un plus grand nombre d'agents bilingues dans la GRC pour s'acquitter d'importantes fonctions, non seulement dans la capitale du pays, mais ailleurs au Canada. Nous admettons tous que la GRC serait un meilleur effectif policier si elle comptait plus d'agents bilingues. A l'heure actuelle, nous fournissons autant d'agents bilingues que nous le pouvons.

Le député qui a posé la question sera sans doute heureux d'apprendre que nous faisons plus de réclame dans les journaux et périodiques de langue française en vue de surmonter ce problème. Tout comme moi, j'en suis sûr, il espère que nos efforts en ce sens seront fructueux.

#### LA DÉFENSE NATIONALE—ÉTUDE AU COMITÉ DES MESURES D'INTÉGRATION

**M. J. M. Forrestall (Halifax):** Monsieur l'Orateur, si l'on me permet de préfacier mes observations, qui seront très courtes, avant d'analyser cette situation je tiens à assurer à l'honorable ministre de la Défense nationale que la question est des plus urgentes, quels que soient les résultats obtenus par suite de l'enquête menée auprès des militaires et des officiers. D'après mes renseignements, soit d'après environ 1,733 communications, on s'oppose catégoriquement à l'intégration dans le secteur en cause.

Nos militaires, surtout ceux d'Halifax, qui appartiennent pour la plupart à la Marine et, en plus petit nombre, à l'Aviation et à l'Armée, exigent entre autres choses du ministre et du gouvernement, si la Chambre venait à adopter une mesure législative propre à opérer l'intégration dans son sens le plus large, l'assurance réelle qu'ils seront libres de décider de leur réengagement sans crainte